

# Discours de rentrée 2019 du recteur Mostafa FOURAR

## Saint-Martin, le jeudi 29 août

### *Salle de la CCISM*

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous retrouve ce matin afin d'évoquer avec vous les grands dossiers qui vont nous mobiliser durant cette nouvelle année scolaire.

A voir vos mines radieuses, je ne peux que penser que vous avez pu jouir d'un repos roboratif. Je vous souhaite donc une belle rentrée et surtout une très bonne année scolaire.

Je voudrais saluer tous les personnels qui rejoignent notre Académie cette année. Ils sont nombreux et beaucoup sont présents ici avec nous. Je leur souhaite la bienvenue et de la réussite dans leurs missions.

Nous voilà à quelques jours de l'ouverture officielle des grilles de vos établissements et du rush des premiers jours. Cette nouvelle rentrée nous la préparons depuis presque 1 an.

Durant cette année, aucun d'entre vous n'a ménagé sa peine pour répondre aux nombreuses sollicitations, qu'elles soient nationales ou académiques.

Je veux donc saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui, dans les services du rectorat, dans les établissements scolaires, dans les circonscriptions, travaillent d'arrache-pied depuis des mois pour préparer cette rentrée.

L'année qui s'est écoulée a été très dense et je dois vous dire que celle qui s'ouvre ne le sera pas moins. Notre feuille de route vise à atteindre plusieurs objectifs afin d'améliorer la réussite de tous les élèves.

Mon propos ce matin, s'articulera autour de trois sujets :

- d'abord les constats pour notre académie à cette rentrée,
- ensuite les grands chantiers nationaux
- et enfin les priorités académiques pour l'année 2019-2020.

## I - Constats de rentrée

### A - Effectifs

A cette rentrée, notre académie comptera 2 033 élèves de moins (public et privé confondus). Cette diminution concerne principalement le premier degré avec 1 207 élèves de moins. Ainsi, nous accueillerons 91 821 élèves au sein de 301 écoles et 90 établissements scolaires.

Ils seront plus exactement 44 330 à l'école, 25 760 au collège et 21 731 au lycée.

A Saint-Martin et Saint-Barthélemy, nous devrions constater une baisse qui se confirme dans le 1er degré (-3,5%), particulièrement en maternelle à Saint-Martin (-10,7%) et une hausse dans le 2nd degré (+ 4,5%), particulièrement dans les deux lycées de Saint-Martin.

## **B - Profils des élèves (boursiers, PCS ...)**

### B-1 Les boursiers

Notre académie compte 45,5% d'élèves boursiers. Le lycée professionnel en accueille 62,1%, le collège 47,2%, le lycée polyvalent 43,9% et enfin le LGT 36,8%.

### B-2 Les PCS

S'agissant de la répartition des PCS défavorisés dans les établissements, le collège en accueille 43,3%, le lycée 44% avec 33,6% pour le LGT, 43,5% pour le lycée polyvalent et 55% pour le lycée professionnel.

Ces statistiques sont importantes pour le dialogue de gestion avec le ministère. Or, 6% de PCS ne sont pas renseignées dans nos bases.

Je vous invite donc, mesdames et messieurs les chefs d'établissement à être vigilants sur ce point qui est un des éléments pris en compte dans l'attribution des moyens de l'académie.

C'est également vrai à Saint-Martin et Saint-Barthélemy et vous devez pouvoir compter sur l'équipe du service de l'éducation nationale pour vous aider dans ce travail très important. A ce propos, des chiffres précis concernant ces indicateurs vous seront communiqués dans le bilan de D'PASS dès le début du mois de septembre.

## **C - Moyens alloués**

Comme vous le savez, en dépit de la baisse des effectifs dans notre académie, il n'y a aucune suppression de poste dans le premier degré. Le maintien de notre dotation nous permet de travailler dans des conditions relativement confortables avec 20,7 élèves par classe en moyenne.

Dans le second degré, 86 postes ont été supprimés sans dégrader le H/E (nombre d'heures/élève). Il est de 1,32 pour les collèges, 1,62 pour les LPO et de 2,25 pour les LGT.

Quant à l'administration, elle est concernée par la suppression de 4 postes.

Pour les îles du Nord, notre ministère a été très sensible à ma demande d'une attention particulière, en lien avec les conséquences du cyclone Irma, puisqu'il a octroyé 4 postes d'enseignants supplémentaires, 2 pour chacun des deux lycées et 1 poste d'attaché pour le service de l'éducation nationale, le SENIDN. J'ai moi-même décidé d'attribuer, en le prenant sur nos moyens propres, un poste de responsable du numérique au sein de ce service qui sera ainsi renforcé dans au bénéfice des personnels, des élèves et des familles.

La dotation attribuée à l'académie permet d'assurer une rentrée tout à fait normale avec un accent particulier sur le premier degré qui demeure notre priorité.

## D - Résultats aux examens

### D-1 DNB

A la session 2019, 6 668 candidats se sont présentés au DNB. Le taux de réussite cette année est de 84,3%. Il est en recul de 0,3 points par rapport à 2018.

### D-2 Bac

A la session de juin 2019, 6 001 candidats se sont présentés aux épreuves du baccalauréat. Avec 87,9% d'admis, le taux de réussite global de la session a diminué de 1,4 points par rapport à la session précédente (89,3% en 2018).

Le taux de réussite dans la filière générale est de 90,6%. Il est en très légère baisse par rapport à celui de 2018 (- 0,9 points).

Celui de la filière technologique est de 92,2% (-1 point par rapport à la session 2018).

Enfin, pour la filière professionnelle, le taux de réussite est de 80,8% ; il connaît également une diminution par rapport à 2018 (-3,1 points).

La légère baisse du taux de réussite dans l'académie se poursuit donc ces dernières années, passant de 88,9% en 2016 à 87,9%.

Pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy, les chiffres globaux ont été communiqués début juillet et ils seront détaillés dans le bilan de D'PASS auquel j'ai fait allusion tout à l'heure. Après la "session Irma" on note de nets progrès et quelques "accidents" que chaque équipe va devoir analyser objectivement, sans autocongratulation déplacé ni autodénigrement inutile pour ici renforcer les bons résultats et là redresser la barre.

## E - Orientation et Affectation

### - Classe de 3ème

Le taux d'orientation en 2<sup>nde</sup> GT de 63% connaît une augmentation de 1 point par rapport à 2018. Cette augmentation est en lien avec une baisse du taux d'orientation vers le CAP, celui de 2<sup>nde</sup> pro restant stable.

L'impact de la transformation de la voie professionnelle semble avoir peu d'effet dans notre académie qui a, traditionnellement, un taux d'orientation en voie professionnelle toujours supérieur à celui de la métropole.

### - Classe de seconde (nouvelle première)

Le taux d'orientation vers la 1<sup>er</sup> G est de 65,8%, soit 1.5 points de plus par rapport à juin 2018. Cette augmentation est en lien avec une baisse des orientations vers la voie technologique et la réduction des places offertes en STMG. Les réorientations vers la voie professionnelle restent stables.

Comme pour la France métropolitaine, les enseignements de spécialités scientifiques les plus demandées sont *Mathématiques, SVT et Physique Chimie*.

Et sans surprise, la combinaison des enseignements de spécialité la plus demandée est *Mathématiques, SVT et Physique* à 28% contre 26% au niveau national. Avec 4,7% de vœux, la combinaison *Histoire-géographie. Géopolitique & sc. politiques / humanités, littérature et philosophie* vient en seconde position.

## - PARCOURSUP

PARCOURSUP 2019 a généré beaucoup plus de candidats, attirés par les nouvelles formations intégrées cette année (IFSI et EFTS). Nous avons enregistré de meilleurs résultats avec davantage de candidats satisfaits ayant accepté leurs propositions définitivement.

Nous n'avons donc pas eu de situations de tensions compte tenu des places vacantes à ce jour et de la mobilisation des membres de la commission d'accès à l'enseignement supérieur et aux services du CSAIO.

En date du 17 juillet, 83% des candidats avaient reçu une proposition parmi les 6 338 ayant formulé au moins un vœu confirmé. La CAES a été saisie par 134 candidats qui ont tous reçu une proposition.

## II - Les chantiers nationaux

Au niveau national, cette année scolaire sera marquée par la mise en place de :

- La loi pour l'école de la confiance
- La loi pour le droit de choisir son avenir professionnel
- Le plan pauvreté
- Le livre bleu outre-mer

### 1- Loi pour l'école de la confiance

Cette loi place le premier degré au rang des priorités de l'Education. Sa mise en œuvre doit répondre à plus de justice sociale, plus d'équité et un niveau général d'éducation plus élevé.

Elle porte sur :

- l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans faisant ainsi de l'école maternelle une étape clé dans l'apprentissage des fondamentaux ;
- la prévention et la lutte contre la pauvreté qui rendent obligatoire la formation de tout jeune de 16 à 18 ans qui devra se trouver soit dans un parcours scolaire, soit en emploi, en service civique, en parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle ;
- la création d'un dispositif ambitieux de préprofessionnalisation qui permet une entrée progressive dans la carrière de professeur et ouvre plus tôt aux étudiants qui le souhaitent l'expérience de l'enseignement ;
- la simplification des règles de versement des bourses aux familles des collégiens et lycéens afin de faciliter l'accès aux aides financières pour les familles qui en ont besoin ;
- la création d'un service public de l'école inclusive et l'amélioration des conditions de recrutement, de formation et de travail des accompagnants des élèves en situation de handicap.

### 2 - Loi pour le droit de choisir son avenir professionnel

Cette loi concerne plusieurs ministères dont celui de l'Education nationale et celui de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elle regroupe plusieurs réformes : l'assurance-chômage, la formation professionnelle et l'apprentissage.

Nous sommes bien évidemment concernés par celle de l'apprentissage qui doit devenir une voie d'excellence proposée dans les EPLE.

### 3 - Plan pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté est axée autour de 5 engagements :

- L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants
- Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes
- Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
- Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Parmi l'ensemble des actions envisagées pour lutter efficacement contre la pauvreté, celle du petit déjeuner à l'école doit permettre de réduire les privations au quotidien et garantir à tous un accès à l'alimentation.

Notre académie est mobilisée pour mettre en place ce dispositif dans des écoles maternelles et élémentaires situées sur des territoires en fortes difficultés sociales. Des concertations sont en cours avec les partenaires pressentis pour définir conjointement le schéma organisationnel et arrêter les modalités pratiques.

La distribution des petits déjeuners complets, équilibrés et gratuits sera accompagnée de projets pédagogiques d'éducation à l'alimentation et au goût.

A Saint-Martin, je demande au DAASEN et à l'IEN de se mobiliser fortement sur ce dossier en lien étroit avec la Collectivité.

### 4 - Livre bleu outre-mer

Le livre bleu est le fruit des assises de l'outre-mer. Il met en avant 4 grandes priorités :

- la bataille pour la création d'emplois ;
- le renforcement de l'ancrage régional de chaque territoire ;
- le soutien à la croissance verte et bleue ;
- la prise en compte de la différenciation.

L'académie est concernée par 4 mesures qui font l'objet d'un suivi particulier de la part du ministère :

- Devoirs faits
- Décrochage
- Multilinguisme
- Les formations dans le domaine maritime

Il s'agit pour nous de décliner ces priorités nationales au niveau académique.

### III - Les priorités pour notre Académie

Quatre grandes priorités vont guider notre action cette année :

- Renforcer notre politique pédagogique pour une école plus performante ;
- Accentuer notre politique éducative pour une école plus sereine ;
- Favoriser une politique des ressources humaines pour davantage d'efficacité.
- Formaliser notre nouveau projet d'Académie

#### **Priorité 1 - Renforcer notre politique pédagogique pour une école plus performante**

Cette priorité répond à l'objectif de rendre nos élèves et nos établissements plus performants et nous oblige à agir sur plusieurs leviers.

##### a- Maitrise de la langue et des mathématiques

En 2018, les élèves des classes de CP, CE1 et 6<sup>ème</sup> ont été soumis à des évaluations de début d'année, soit au mois de septembre. En février 2019, une évaluation à mi-parcours a été réalisée pour les élèves de CP.

Ces évaluations portaient sur le français et les mathématiques. Elles montrent qu'une forte proportion de nos élèves, allant de 30 à 40%, ont une maîtrise fragile du français ou relève d'un groupe à besoins. En mathématiques, cette proportion est en encore plus importante, entre 40 et 50%.

Malheureusement, ces proportions sont encore plus importantes en éducation prioritaire, notamment en REP+, aussi bien en français qu'en mathématiques.

C'est particulièrement vrai à Saint-Martin. Les résultats vous ont été largement présentés et commentés lors de diverses réunions. Je sais qu'il y a une forte mobilisation et je compte sur vous tous pour là aussi redresser la barre.

Par ailleurs, l'analyse des résultats du DNB montre que la moyenne de la note en français est de 9,7 et de 6,4 en mathématiques. L'écart du taux de réussite au DNB est de -18,4 entre le REP+ et le hors EP !

Ces éléments doivent nous interroger :

- sur les raisons des écarts entre les REP/REP+ et le hors EP ;
- sur la portée des différents dispositifs de réussite mis en place ;
- sur la place du français et des mathématiques et singulièrement sur les pratiques pédagogiques en cours sur ces deux disciplines fondamentales.

C'est le sens de la priorité voulue par le ministre et c'est aussi le sens des deux plans que nous devons développer : le plan maîtrise de la langue et le plan mathématiques inspiré du plan Villani-Torossian sur lesquels nous devons nous mobiliser fortement cette année.

##### b- Une meilleure prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

Dans notre Académie, la proportion d'élèves en situation de handicap représente 3,48% de la population totale, soit 2 543 élèves. Ce nombre a augmenté de 8,5 points entre 2017 à 2018.

Pour mieux répondre aux besoins de chaque jeune et le conduire sur la voie de la réussite et de l'insertion, nous avons mis en place plusieurs actions et dispositifs.

- Augmentation du nombre de dispositifs d'accueil  
A la rentrée 2019, l'académie crée :

- 2 ULIS dans le second degré (1 en lycée professionnel et 1 en collège),
- 5 unités d'enseignement externalisées (UEE),
- 1 unité d'enseignement (UE) pour les élèves devant subir des interventions chirurgicales lourdes.

Par ailleurs, 1 enseignant itinérant sera chargé de sécuriser la première scolarisation en maternelle en partenariat avec les CAMSP (Centre Médico-Social Précoce).

- Accompagnement humain en constante progression

A la rentrée 2018 près de 49% des élèves en situation de handicap ont bénéficié d'un accompagnement. Ce taux est plus élevé pour les élèves du 1er degré et atteint 65%.

- Création d'un service de gestion dédié aux accompagnants des élèves en situation de handicap  
Ce service est géré par le collège du Raizet.

- Développement des PIAL

La création des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) menée depuis la rentrée 2018 a permis de mieux accompagner les élèves en situation de handicap bénéficiant d'une notification d'aide humaine, de mieux répondre à leurs besoins et de développer leur autonomie au quotidien.

A la rentrée 2019, des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) seront déployés dans 7 circonscriptions du premier degré et concerneront 14 collèges dont 12 avec ULIS et trois lycées professionnels, au bénéfice de 588 élèves au total.

Saint Martin et Saint-Barthélemy sont fortement impliqués dans la mise en œuvre de ce dispositif et j'en remercie tous les acteurs.

Le dispositif sera progressivement généralisé d'ici la rentrée 2022.

- Mise en place du service public de l'école inclusive

En particulier, un numéro vert a été ouvert afin d'offrir un service de qualité aux parents, dans l'intérêt des élèves.

- Professionnalisation des personnels

Mise en place de stages MIN et CAPPEI.

- Partenariat renforcé avec l'Agence régionale de santé (ARS)

Ce partenariat vise à favoriser une politique de rapprochement des établissements médico-sociaux et des établissements scolaires pour ouvrir l'École à tous les élèves sans exception. Il s'est traduit par la signature d'une convention cadre ARS/Rectorat le 22 janvier 2019.

### c- Une meilleure coordination des actions de lutte contre le décrochage

Prendre en charge le fléau du décrochage scolaire nécessite un travail de co-construction et de coopération entre l'ensemble des acteurs et opérateurs. Or, la multiplicité des intervenants peut complexifier le dispositif, le rendant difficilement lisible et donc moins efficace.

On trouve en effet :

- Le PSAD , co - piloté par la Région - à Saint-Barthélemy et Saint-Martin pour chacune des COM - et la préfecture et regroupant tous les acteurs de formation
- Un réseau FOQUALE par bassin d'éducation et de formation piloté par un chef d'établissement et un DCIO
- Différents référents : référent décrochage, référent absentéiste...
- Plusieurs applications : SIEI, RIO statistiques, RIO suivi..
- Des procédures pour établir les listes de décrocheurs à deux périodes de l'année, octobre et mars.

Pour autant, avec la MLDS, notre Académie contribue à identifier les jeunes en risque de décrochage et/ou sortis du système sans qualification pour leur proposer une solution : Retour en formation, module de re-préparation à l'examen...

Ainsi au recensement de novembre 2018, 1033 jeunes ont été identifiés décrocheurs dont plus de 67% âgés de 16 à 18 ans (698 jeunes). Parmi eux, ¼ représentent des ajournés aux examens.

Afin de mieux prendre en charge ce fléau, nous devons :

- Développer une meilleure coordination avec l'ensemble des opérateurs (Région, préfecture) et surtout identifier la place et le rôle de chacun.
- Rendre plus lisible les procédures utilisées et les porter à la connaissance de tous.
- Nous emparer de la loi pour l'école de la confiance et le plan pauvreté qui invitent à ne laisser aucun jeune sur le bord de la route. Ainsi tout jeune décrocheur âgé de 16 à 18 ans devra se retrouver soit en formation, soit en apprentissage, soit en service civique...

Deux leviers doivent être particulièrement actionnés : les dispositifs de réussite et la carte des formations.

A Saint-Barthélemy et Saint-Martin, les acteurs sont fortement mobilisés sur ces questions et d'ailleurs on a déjà constaté de nets progrès. Il faut poursuivre et renforcer encore tous ces dispositifs.

#### *d- Mobilisation des dispositifs de réussite*

##### ➤ Dispositif stages de réussite

Il existe encore des marges de progrès pour toucher davantage d'élèves des classes de CM2 et consolider les apprentissages fondamentaux nécessaires pour mieux aborder le collège.

Je rappelle que ces stages s'adressent aux élèves des classes de CM2 éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages en français et/ou en mathématiques, avant leur entrée en 6e. Ils peuvent être organisés pendant les vacances. Quand ils sont organisés au collège, ils permettent aux élèves de CM2 de se familiariser avec leur nouvel environnement scolaire.

##### ➤ Dispositif devoirs fait au collège

Ce dispositif a connu une évolution favorable cette année mais avec une implication variable selon les EPLE. Je connais les difficultés rencontrées dans sa mise en place (transport, EDT...). Mais on peut constater que là où il a été pensé dès l'origine, c'est-à-dire dès la conception des emplois du temps, on obtient à la fois une amélioration des compétences transversales des élèves (d'une plus grande confiance en soi, une attitude durant les cours plus volontaire, des méthodes mieux assimilées, une plus grande autonomie, un

esprit collaboratif qui se développe, de même que la demande et l'acceptation de l'aide d'un tiers ou d'un adulte) et une implication des enseignants dans la lutte contre la difficulté scolaire.

J'invite donc chacun de vous à s'en emparer et à en faire un véritable levier de lutte contre les difficultés scolaires.

Ce dispositif sera d'ailleurs étendu à cette rentrée au premier degré dans les outre-mer. (Rappel : mesure du livre bleu). Certaines écoles pourront le mettre en place dans le cadre de l'accompagnement éducatif par exemple. Ces temps d'accompagnement du travail autonome de l'élève seront encadrés par des enseignants, des jeunes en service civique voire des partenaires associatifs. Un suivi spécifique du dispositif est prévu.

Ce dispositif est particulièrement efficace, lorsqu'il est bien mis en œuvre dans les quartiers en difficulté et je demande aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement, en lien avec l'IEN et le DAASEN, de fortement s'impliquer pour qu'ensemble, 1er et 2nd degrés, des solutions innovantes soient trouvées.

➤ Plan mercredi

12 communes se sont positionnées afin d'obtenir la labellisation plan mercredi dès la rentrée 2019. Ces collectivités ont pu s'appuyer sur l'expertise acquise dès 2014 avec la mise en place des projets éducatifs du territoire (PEDT).

e- Carte des formations

Pour répondre aux besoins de chaque jeune, la carte des formations doit jouer la complémentarité entre formation initiale, formation en alternance et formation continue. Cette carte des formations doit tenir compte du contexte socio-économique local.

Depuis plusieurs années, la Guadeloupe connaît une baisse démographique et enregistre à ce jour un peu moins de 395 000habitants.

Le tissu économique guadeloupéen se caractérise par une forte proportion de petites structures : 78,8% des établissements n'ont aucun salarié et seulement 3,0% en ont plus de neuf. Cette atomicité concerne l'ensemble des secteurs.

Pour autant, c'est un territoire qui dispose de plusieurs atouts à exploiter dont cinq atouts majeurs identifiés par l'INSEE :

- Une position géographique au sein de la zone Caraïbe qui en fait une plateforme d'échanges de biens et services insuffisamment exploitée ;
- Un niveau de développement économique, technique et technologique supérieur à celui des territoires voisins (santé, éducation, recherche, télécommunications, énergies) ;
- Un pouvoir d'achat de sa population parmi les plus élevés de la zone ;
- Un marché intérieur exigeant en matière de qualité et de disponibilité des services ;
- Un ensemble de dispositifs et d'infrastructures publics, soutenu par l'Union européenne.

Dans ce contexte, la transformation de la voie professionnelle, le développement de l'apprentissage et de la formation continue sont autant d'opportunités pour rendre notre territoire plus attractif et permettre à chaque jeune de trouver une solution en phase avec son projet de vie.

Donner envie aux jeunes de choisir la voie professionnelle nécessite de ce fait une plus grande lisibilité des formations proposées et un parcours de formation permettant l'insertion immédiate ou une poursuite d'études.

C'est le sens de la transformation de la voie professionnelle qui concerne trois familles de métiers à cette rentrée :

- Famille des métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics (MCDBTP).
- Famille des métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique (MGATL).
- Famille des métiers de la relation client (MRC).

La volonté d'offrir des formations adaptées à la réalité économique et aussi de donner plus de sens aux apprentissages en développant le co enseignement dans certaines disciplines sont au cœur de cette transformation.

Susciter le désir d'une orientation en voie professionnelle passe aussi par d'autres conditions de formation et un cadre de vie plus stimulant, c'est l'objectif des campus professionnels, nouvelle génération sur lesquels nous travaillerons avec la collectivité régionale.

Dans notre Académie, nous disposons de deux campus des métiers et des qualifications. Nous devons les restructurer pour en faire, comme le dit notre ministre : « Des campus à l'américaine pour donner envie aux jeunes de s'orienter vers la voie professionnelle. », l'idée étant de réunir idéalement dans un même lieu « un lycée professionnel, un centre de formation des apprentis (CFA), un internat, des équipements sportifs et culturels, des établissements d'enseignement supérieur (STS ou IUT), des incubateurs d'entreprises, des laboratoires de recherche...

L'objectif d'ici 2022 c'est de disposer de trois campus par Région. Les deux COM de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin doivent être intégrées évidemment dans ces évolutions

Vous le savez cette transformation de la voie professionnelle vise à faire du lycée professionnel un vrai choix d'orientation avec une spécialisation progressive. Ainsi, l'apprentissage sera aussi une modalité de formation offerte aux jeunes au sein du LP.

Dans ce secteur, nous avons des marges de progrès.

Je sais que le contexte socio-économique est difficile et que la taille des entreprises, la disponibilité des tuteurs, souvent seuls, ... sont autant de complications dans le développement de ce secteur. C'est en ce sens que nous devons être inventif et être force de propositions pour nos entreprises.

Si nous voulons investir davantage ce secteur et l'inscrire dans les voies à proposer à nos jeunes, nous devons dépasser ces barrières pour innover et expérimenter. C'est dans ce cadre que j'ai confié à madame le proviseure Marilynne TROUILLEFOU une mission en lien avec le DAFPIC, (Max NELSON) et l'inspectrice chargée de l'Apprentissage, (Gabrielle PAMPHYLE) destinée à accompagner les établissements et les entreprises dans le développement de cette voie de formation. Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont également concernés, évidemment.

En complément, la création du GRETA de Guadeloupe et celui des îles du Nord, unique structure de formation continue de l'Education nationale sur notre territoire, sera de nature à amplifier le mouvement.

Cette volonté politique d'inscrire le projet professionnel de nos jeunes dans des formations tournées vers le futur ne peut s'envisager qu'avec une carte des formations en lien avec les besoins de nos territoires et en phase avec un développement économique et social harmonieux.

Ce travail s'inscrit bien évidemment en relation étroite avec la collectivité régionale et les deux collectivités d'outre-mer et concerne différents secteurs : le développement durable et les énergies renouvelables, la filière maritime...

Sur la filière maritime, largement évoqué aux assises de l'outre-mer, nous devons renforcer nos capacités de formation et accentuer nos efforts dans : la mise en place du lycée de la mer ou d'un institut, l'identification de places dans les lycées existants, la colorisation de certains diplômes, la mise en place de formation complémentaire d'initiative locale filière « mer » et la poursuite de l'expérimentation « classes de mers ».

### **Priorité 2 - Accentuer notre politique éducative pour une école plus sereine**

Assurer la sérénité à nos jeunes et favoriser leur ouverture aux autres suppose un travail collaboratif sur les questions de santé et de sécurité.

Sur le volet santé, plusieurs initiatives sont prises au niveau des établissements scolaires sur des problématiques d'alimentation, d'obésité et de conduites addictives. Il nous reste à définir ensemble une politique de santé prenant en compte les problématiques identifiées chez nos jeunes.

Cette politique santé devra s'appuyer notamment sur les travaux conduits dans le cadre du plan pauvreté. Elle doit également intégrer les travaux menés avec l'Agence Régionale de santé avec laquelle nous avons signé une convention.

C'est le travail qui sera mené par les conseillers techniques et l'ensemble des personnels des établissements pour tisser un véritable fil rouge de la maternelle au lycée visant couvrant l'ensemble de nos problématiques.

Sur le volet sécurité, là encore le travail que vous menez est exemplaire. Malheureusement, la violence est aujourd'hui présente dans les familles, dans nos établissements et aux abords de nos établissements.

Cette violence, vous le savez peut prendre des formes diverses, violences verbales, violences physiques, menaces, insultes.... Harcèlement.

Il n'est pas acceptable que nos jeunes ne se sentent pas rassurés quand ils viennent à l'école. Sur ce point la responsabilité est collective...

Nous devons faire de nos élèves des ambassadeurs d'un climat scolaire serein. Il faut mobiliser vos instances et singulièrement, les CVC et CVL

Nous devons inviter les parents à nous accompagner et être des partenaires à part entière. Pour ceux qui sont les plus éloignés de l'école, nous devons les raccrocher en s'appuyant sur le dispositif OEPRE qui doit prendre sa vitesse de croisière.

Nous pouvons compter sur les collectivités pour nous soutenir et continuer à accompagner nos dispositifs et projets qui font de l'école un lieu de vie et d'ouverture à l'autre : Projets autour de l'art, la culture, le sport, le numérique, le développement durable, les sorties et voyages scolaires. Les contrats tripartites sont de ce point de vue la traduction des engagements de chaque acteur.

Je sais qu'à Saint-Martin et Saint-Barthélemy vous avez beaucoup œuvré dans ce sens et que vous en avez fait un axe fort de la déclinaison du projet académique. Je vous remercie et vous invite à poursuivre dans ce sens.

Un autre volet sécurité concerne la prévention des risques naturels. Je sais que des efforts sont faits et que nous sommes dans la bonne voie mais on ne doit pas tomber dans une banalisation des exercices. Il faut une vraie prise de conscience que nous sommes sur un territoire marqué par des risques sismique, cyclonique aux côtés des autres risques tels que l'intrusion, incendie. Les PPMS doivent être de véritables outils au service de cette politique.

### **Priorité 3 - Favoriser une politique des ressources humaines pour davantage d'efficacité**

Cette troisième priorité est essentielle pour réussir notre politique pédagogique et éducative. Plusieurs sujets sont concernés :

- La RH de proximité sur laquelle nous sommes de plus en plus attentifs avec des déplacements des équipes du Rectorat au plus près du terrain.
- Les conditions d'exercice et le bien-être au travail.
- Le remplacement dans le premier degré qui doit nous permettre de couvrir les besoins en formation sans pénaliser les élèves.
- Le renforcement de l'attractivité des métiers via un pré-recrutement des professeurs dans le vivier des assistants d'éducation inscrits dans une formation préparant aux concours d'enseignant ou de CPE. Ainsi, les assistants d'éducation inscrits en licence pourront exercer de manière progressive des fonctions pédagogiques, d'enseignement et d'éducation dans une perspective de professionnalisation. Seuls les titulaires d'une L1 pourront se voir proposer, à leur entrée en L2, un contrat à durée déterminée (CDD) de trois ans.
- La formation de nos enseignants qui sera assurée par les INSPE (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation) avec un nouveau référentiel de formation "Former l'enseignant du XXIe siècle" pour les futurs professeurs des premier et second degrés et CPE.

### **Priorité 4 - Formaliser notre nouveau projet d'Académie**

Comme vous le savez notre projet d'Académie 2016-2019 arrive à échéance. Notre nouveau projet devra être formalisé en tenant compte du bilan réalisé, des constats effectués par les différents groupes de travail que je remercie pour la qualité de leur contribution.

Ces éléments seront intégrés au diagnostic que nous établirons et qui sera partagé avec l'ensemble des acteurs afin de déterminer les axes fondateurs du projet Académique 2020-2023.

Les directeurs d'école et les chefs d'établissement de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy autour de l'équipe du service de l'éducation nationale ont déjà beaucoup travaillé pour élaborer le bilan de la déclinaison du projet académique, D'PASS, en particulier lors du séminaire de juin. Je vais laisser Michel SANZ, le DAASEN, évoquer ce sujet sachant que le document final présentant ce bilan, je l'ai dit, vous sera remis dans les prochains jours.

En parallèle, à des fins d'une communication plus large, j'ai tenu à ce que nous mettions en avant les actions de l'éducation nationale à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, à travers une brochure qui vous sera distribuée à la fin de cette réunion et largement diffusée sur le site internet et par les médias. Je vous invite à la partager avec les familles et nos partenaires habituels, car elle est le reflet de tout ce qui se fait

ici, le travail des équipes et leur dynamisme ! C'est important de le faire de temps en temps, sans flagornerie, mais juste pour rappeler quels sont nos engagements.

**Enfin, avant de conclure, je voudrais revenir sur les bâtiments scolaires.**

J'ai conscience que les conditions d'exercice des personnels relevant du ministère de l'éducation nationale, placés sous mon autorité, et des fonctionnaires de la collectivité de Saint-Martin exerçant dans les écoles, collèges et lycées ont été éprouvantes au cours des deux années scolaires qui viennent de s'achever.

Les conditions de scolarisation, d'apprentissage et de formation des élèves ont été également particulièrement complexes pour les élèves et leur famille.

J'ai pris l'engagement, lors de ma nomination il y a 18 mois, d'apporter tout notre concours à la collectivité de Saint-Martin pour l'accompagner dans l'exercice de ses compétences propres dans la reconstruction des infrastructures scolaires afin que les enfants et les élèves retrouvent un contexte très favorable et propice à leur éducation.

Le chemin est accompli même s'il nous reste quelques grandes opérations structurantes et innovantes à mener à bien. J'y reviendrai dans quelques instants.

Sur le 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public, 9 chantiers majeurs ont permis de remettre les écoles à niveau. Les toitures, portes, fenêtres, réseaux électriques ont été remplacés. Les ravalements de façade des écoles se poursuivront au cours de l'année scolaire qui s'ouvre aujourd'hui. Les travaux les plus importants ont été réalisés en dehors de la présence des enfants au cours des mois de juillet et août. Au moment où nous sommes réunis ce matin, les réceptions de chantier se poursuivent.

Les ressources publiques affectées à ces opérations approchent les 5 millions d'euros.

Sur le 2<sup>nd</sup> degré de l'enseignement public, la tâche a été considérable au cours de ces trois derniers mois.

Le lycée professionnel des îles du Nord a bénéficié de plus de 9 millions d'euros de travaux. Les 11 000 m<sup>2</sup> de toitures sont totalement neufs. Les salles de classe ont été rénovées, les ateliers également ainsi qu'une part importante du réseau électrique et de distribution du gaz pour le restaurant pédagogique. Le plateau sportif et l'auvent sont entièrement reconstruits. Les façades très dégradées seront définitivement reprises et ravalées avant ou pendant les vacances de Noël.

Le CDI sera livré et en fonctionnement à la Toussaint et la salle polyvalente après les fêtes de fin d'année.

Pour le lycée d'enseignement général et technologique Robert Weinum et le collège Soualiga à la cité scolaire, les dernières réparations sur les immeubles sont en cours depuis le 5 août dernier.

Le marché public pour la livraison des classes modulaires est en cours d'exécution, les structures en cours de fabrication. Les ingénieurs ont rendu leurs études le jeudi 22 août et les travaux d'installation du chantier commenceront le 9 septembre prochain. La livraison des immeubles est toujours prévue pour le début des vacances de la Toussaint.

Un budget de 2 millions d'euros est affecté à la Cité scolaire.

Les travaux au collège Mont des Accords sont en voie d'achèvement définitif. Le collège est totalement rénové. Les toitures, les réseaux, les salles de classe et l'infirmierie sont totalement opérationnelles. Il reste quelques petites opérations à terminer au cours des vacances de la Toussaint. Le plateau sportif n'a pas pu

être rénové car il servait de terrain de stockage aux entreprises. Cette opération est en cours de programmation.

Le budget affecté au collège Mont des Accords s'est élevé à 4,5 millions d'euros.

Les immeubles du collège de Quartier d'Orléans sont reconstruits et rénovés (CDI, salle polyvalente, salle d'accueil des familles et entrée du collège). Le dossier du concours d'architectes est en cours de publication. Il prévoit la construction d'un gymnase et d'un dojo ainsi que de 34 salles de classe y compris les ateliers pour la SEGPA.

Une réunion générale d'information sera organisée par la collectivité de Saint-Martin à destination des personnels et des familles dans le courant du mois de septembre.

Un budget de près de 10 millions d'euros est affecté à la construction du nouveau collège.

Pour le nouveau collège 900 à la Savane, le dossier est terminé est complet. Le concours d'architecte est en cours de publication. Pour mémoire, l'Etat affectera 18 millions d'euros à ce projet majorés de 3 millions versés par la collectivité de Saint-Martin.

J'espère que je n'ai pas été trop technique ou trop long sur ce sujet des infrastructures scolaires.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier toutes les équipes dans chaque école, dans chaque collège, dans chaque lycée pour leur patience, leur capacité d'adaptation et leur volontarisme à continuer coûte que coûte. Merci à la COM de Saint-Martin, son président, sa 3<sup>ème</sup> vice-présidente très présente sur toutes ces opérations et ses services qui ont accepté de faire de la construction des établissements scolaires une priorité. Merci à Jean ROCA, de l'AFD pour sa précieuse contribution. Merci à nos nombreux partenaires, au premier rang desquels la Fondation de France, pour leur soutien inconditionnel et combien efficace ! Merci enfin à Christian CLIMENT-PONS pour son engagement au service de cette reconstruction.

## Conclusion

En conclusion, je souhaite insister sur deux mots qui vont caractériser nos actions à venir. Deux mots pour faire de notre Académie un territoire apprenant : Pragmatisme et Collectif.

Pragmatisme parce que nous devons regarder les défis qui se présentent à nous avec lucidité et le souci de toujours évaluer notre action.

Collectif parce que seule la force collective nous permettra de réussir et de nourrir l'ambition que nous portons chacun pour ce territoire riche de sa diversité.

Mes visites de terrain et mes différentes séances de travail m'ont permis de mesurer la passion qui anime les enseignants dans leurs missions quotidiennes, l'engagement et les compétences de chacun de vous, les talents de nos jeunes.

Je forme le vœu que ces qualités individuelles trouvent leur expression dans une dynamique collective dans l'intérêt de chacun de nos élèves.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à nouveau une très bonne année scolaire.